



Séance ajournée
22 juin 2011

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 22 juin 2011 à 19 h et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Ugo de Montigny
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
Mme Sylvie Joanisse
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Francine Lorange
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras
M. Jean-Pierre Reid

Étaient absentes et absents :

Mme Stéphanie Bérard
M. Michel Gervais
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean Malette

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
Mme Sylvie Maltais, directrice, éducation des adultes (F.G.)
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir procédé à la vérification du quorum et à l'ouverture de la séance, le président procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-10-11-1433 Madame Marthe Nault propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom de tous les membres du Conseil des commissaires, Monsieur Jocelyn Blondin offre ses sincères condoléances à toute la famille Bellerose, pour le décès de Mme Guylaine Bellerose, enseignante à l'école du Parc-de-la Montagne.

**PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACTES JURIDIQUES RELATIFS À LA
CESSION PAR LA VILLE DE GATINEAU D'UN TERRAIN POUR LA
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE (029) - APPROBATION**

Considérant la résolution C.C.-10-11-1346;

Considérant l'octroi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le 31 mars 2011 d'une subvention pour la construction d'une école primaire 3-18 dans le secteur ouest de son territoire, pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que le terrain sis sur la rue de la Fabrique et visé par le Protocole répond aux besoins des élèves et aux exigences de la Commission scolaire;

Considérant les discussions et les négociations qui ont eu lieu entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire afin de conclure le Protocole, dont copie est annexée aux présentes;

C.C.-10-11-1434 Monsieur Jean-Pierre Reid propose :

- que le Conseil annule la résolution C.C.-10-11-1346 adoptée le 23 février 2011;
- que le Conseil approuve et autorise le Président et le directeur général à signer le Protocole d'entente portant sur la cession par la Ville de Gatineau d'un terrain pour la construction de la nouvelle école (029) sur la rue de la Fabrique dans le secteur ouest, dont copie est annexée aux présentes;
- que le Conseil autorise le Président et le directeur général à signer devant notaire l'acte de cession par la Ville de Gatineau ainsi que tout acte juridique nécessaire au transfert de propriété dudit terrain où sera construite la future école (029) à la Commission scolaire;
- que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais s'engage à travailler en collaboration avec la Ville de Gatineau en intervenant conjointement auprès des promoteurs propriétaires de la région afin d'assurer une desserte scolaire optimale sur le territoire de la Commission scolaire et auprès des ministères concernés au sujet de la problématique des terrains destinés à la construction de nouvelles écoles.

Adoptée à l'unanimité.

**RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RAPPORT
D'UNE PLAINTÉ DU 8 JUIN 2011**

Considérant le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la Commission scolaire (04-10-10);

Considérant le dépôt au Conseil par le Protecteur de l'élève d'un Rapport d'une plainte de parents concernant la fermeture de la classe d'aide pour « déficients multiples » à l'École Euclide-Lanthier et son transfert à l'école Saint-Rédempteur pour l'année 2011-2012 le 8 juin 2011, dont copie est annexée à la présente;

Considérant l'analyse dudit rapport et des recommandations du Protecteur de l'élève par le Conseil;

C.C.-10-11-1435 Monsieur Gilles Chagnon propose:

- que le Conseil sursoit à la décision de transférer la classe DM de l'École Euclide-Lanthier à l'école Saint-Rédempteur;

- que la classe de « déficients multiples (DM) » de l'École Euclide-Lanthier soit considérée comme un cas d'exception;
- et, qu'un processus de consultation portant sur les nouvelles orientations relatives à l'organisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, soit mise en place dès octobre 2011, conformément à la Loi sur l'instruction publique et la Politique de consultation de la Commission scolaire (04-09-20).

Pour : 4
Contre : 10
Abstentions : 3

Rejetée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C .C.-10-11-1436 Monsieur Jean-Pierre Reid propose la levée de la séance.

Il est 19 heures 26 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 22 JUIN 2011

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Message du président
3. Protocole d'entente et actes juridiques relatifs à la cession par la Ville de Gatineau d'un terrain pour la construction de la nouvelle école (029) - Approbation
4. Recommandations du Protecteur de l'élève - Rapport d'une plainte du 8 juin 2011
5. Levée de la séance